RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00770
Numéro SIREN : 809 916 273
Nom ou dénomination : ABEILLES SOLIDAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2022 sous le numéro de dépôt 21239

...é déposé au Greffe du Tribunal de Cc...
Le : 21 OCT. 2022
Numéro : 2239
TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 125 rue Ferdinand Buisson
91210 DRAVEIL
809 916 273 RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

La soussignée, l'Association « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son Conseil d'administration, a arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a établi le présent rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

I – ACTIVITE DE LA SOCIETE – EXAMEN DES COMPTES ANNUELS

Il s'agit de notre septième exercice social.

La société n'a pas eu d'activité au cours de cet exercice.

Les produits d'exploitation sont de 0,00€

Les charges d'exploitation s'élèvent à 399,66€ hors taxes et sont constitués d'une provision d'honoraires de commissariat aux comptes de l'exercice 2021 pour 250,00 Euros hors taxes, de 45,20 Euros de frais de greffe du tribunal de commerce, de 33,09 €uros de services bancaires et de 71,37 euros de prime d'assurance.

Il en ressort donc une perte de 399, 66 €uros.

Le montant total de l'actif circulant du bilan qui s'élève à 4 425,79 € est constitué de TVA récupérable pour 224,00 Euros, et du solde du compte bancaire Crédit Mutuel de Brunoy pour 4 201,79 Euros.

Au passif du bilan figure les capitaux propres pour 4 125,79 Euros. Les dettes fournisseurs sont constituées de la facture d'honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 d'un montant de 300,00 Euros, (provision constituée de 300,00 Euros TTC au titre du commissariat sur les comptes 2021.)

II – EVENEMENTS IMPORTANTS AU SENS DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES, DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS.

Il n'y a pas eu d'évènements importants au sens de la Loi sur les sociétés commerciales, depuis le début de l'exercice en cours.

III – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'année 2021 nous avions envisager une perspective d'avenir avec notre projet TZCLD (Taux zéro chômeurs longue durée) mais les conditions d'application de la convention signée entre le CA de VYVS et l'AAE n'étant pas respectées nous n'avons pu maintenir notre engagement.

En contrepartie pour relancer la société ABEILLES SOLIDAIRES nous avons signés des contrats avec diverses entreprises et bailleurs pour l'année 2022.

IV – PRISES DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN France ET ACTIVITES DES FILIALES.

Au cours de l'exercice écoulé, La Société « Abeilles Solidaires » n'a pris aucune participation dans une société.

V- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'effectue pas de dépenses dans ce domaine.

VI- INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

La société n'est pas concernée par cette information.

VII- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte de 399,66 Euros et d'affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

- au poste report à nouveau débiteur pour : 399,66 €uros

Après affectation le poste report à nouveau débiteur s'élèvera à 917,35 €uros et les capitaux propres à 4.125,79 euros.

Rappel des dividendes distribués :

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

VIII – REPARTITION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce nous indiquons que l'Association « ABEILLES – AIDE ET ENTRAIDE » détient 100% du capital de la société « ABEILLES SOLIDAIRES ».

IXI – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous vous informons que le siège social d'ABEILLES SOLIDAIRES est domicilié à titre gratuit au siège social de l'Association « ABEILLES – AIDE ET ENTRAIDE ».

Nous espérons que les résolutions proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Présidente pour l'exercice écoulé.

L'ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE
Présidente
Représentée par son Conseil d'administration



ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 125 rue Ferdinand Buisson
91210 DRAVEIL
809 916 273 RCS EVRY

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Texte de la résolution concernant l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constatant que les comptes de l'exercice font apparaitre une perte de **399,66 €uros**, décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

- Au poste report à nouveau débiteur pour **399, 66 €uros**

Après affectation le poste report à nouveau débiteur s'élèvera à **917,35 €uros** et les capitaux propres à **4.125,79 euros.**

Rappel des dividendes distribués :

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme à l'original
La Présidente

La Présidente

Agnès GOBEAU
39 rue d'Aguesseau
94490 ORMESSON SUR MARNE

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ABEILLES SOLIDAIRES
SAS à associé unique au capital de 5.000 €
125 rue Ferdinand Buisson
91210 DRAVEIL
RCS EVRY 809 916 273

Agnès GOBEAU
39 rue d'Aguesseau
94490 ORMESSON SUR MARNE

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5.000 €

Siège social : 125 rue Ferdinand Buisson

91210 DRAVEIL

RCS EVRY 809 916 273

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Associée unique, l'association intermédiaire d'insertion par l'activité économique « ABEILLES – AIDE ET ENTRAIDE », représentée par son conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **ABEILLES SOLIDAIRES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui font apparaître une perte de 399,66 euros.

Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du Code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

AG

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

AG

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ormesson sur Marne, le 15 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

Agnès GOBEAU

ABEILLES SOLIDAIRES

13/04/2022

Bilan Actif

État exprimé en €

			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021			Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
			Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations Incorporelles**					
	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de recherche et de développement	AD		AE		
	Concessions brevets droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes	AL		AM		
	Immobilisations Corporelles					
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques,mat et outillage indus.	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Immobilisations Financieres					
	Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	0,00	BK 0,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**					
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En-cours de production de biens	BN		BO		
	En-cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Créances					
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	224,00	CA	224,00	174,00
	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement	CD		CE		
	Disponibilités	CF	4 201,79	CG	4 201,79	4 591,45
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	4 425,79	CK 0,00	4 425,79	4 765,45
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL				
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN				
	TOTAL ACTIF	CO	4 425,79	1A 0,00	4 425,79	4 765,45

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

AG

ABEILLES SOLIDAIRES

13/04/2022

Bilan Passif

État exprimé en €

			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA	5 000,00	5 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)	DC		
	RESERVES			
	Réserve légale (3)	DD	43,14	43,14
	Réserves statuaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)	DF		
	Autres réserves	DG		
	Report à nouveau	DH	-517,69	-42,74
	Résultat de l'exercice	DI	-399,66	-474,95
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées	DK		
	Total des capitaux propres	DL	4 125,79	4 525,45
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	Total des autres fonds propres	DO	0,00	0,00
Provisions	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	Total des provisions	DR	0,00	0,00
Dettes	**DETTES FINANCIERES**			
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	300,00	240,00
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	Total des dettes	EC	300,00	240,00
	Ecarts de conversion passif	ED		
	TOTAL PASSIF	EE	4 425,79	4 765,45

Renvois					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

AG

Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

			France		Exportation		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue (Biens)	FD		FE		FF		
	Production vendue (Services et Travaux)	FG		FH		FI		
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ		FK		FL		
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subvention d'exploitation					FO		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		0,45
	Total des produits d'exploitation (2)					FR	0,00	0,45
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS		
	Variation de stock					FT		
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU		
	Variation de stock					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	399,66	245,80
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX		227,00
	Salaires et traitements					FY		
	Charges sociales du personnel (10)					FZ		
	Dotations aux amortissements					GA		
	Dotations aux provisions :							
	- sur immobilisations					GB		
	- sur actif circulant					GC		
	- pour risques et charges					GD		
	Autres charges (12)					GE		2,60
	Total des charges d'exploitation (4)					GF	399,66	475,40
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	-399,66	-474,95
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
Produits financiers	De participations (5)					GJ		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers					GP	0,00	0,00
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières					GU	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER						GV	0,00	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						GW	-399,66	-474,95

AG

Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-399,66	-474,95
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	HA		
	Sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7)	HD	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	HE		
	Sur opérations en capital	HF		
	Dotations aux amortissements et aux provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)	HH	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		HI	0,00	0,00
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK		
TOTAL DES PRODUITS		HL	0,00	0,45
TOTAL DES CHARGES		HM	399,66	475,40
RESULTAT DE L'EXERCICE		HN	-399,66	-474,95

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières				HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *				HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier				HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX		
(9)	Dont transferts de charges				A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		

(7) Détails des produits et charges exceptionnels :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détails des produits et charges sur excercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Certifié conforme à l'original		
La Présidente		

AC